

Nouvelles du conseil du 10 février 2020

Gare : un premier pas

Le Conseil municipal a approuvé cette semaine l'expertise effectuée par le bureau spécialisé Dudler, dans le cadre de l'avant-projet de zone de rencontre prévue à la gare locale. La procédure peut donc suivre son cours. Une procédure dont la prochaine étape publique se déroulera probablement en mai prochain : il s'agira d'une demi-journée d'information-participation, qui permettra à la population d'obtenir tous renseignements souhaitables quant à ce projet.



La décision finale de réalisation sera prise par l'assemblée municipale.

On rappellera que la création de cette zone dite de rencontre ne pourra démarrer qu'à l'issue des travaux de réfection profonde que les CFF vont mener sur la ligne ferroviaire Sonceboz-Moutier. Ce chantier sera long et conséquent, sa date de lancement n'est pas encore précisée.

A ce stade, il apparaît que le crédit nécessaire au réaménagement du secteur de la gare pourrait figurer au plan financier pour 2025 environ.

Règlements abrogés

Lundi soir, le Conseil municipal a abrogé deux règlements qui n'avaient plus lieu d'être. Ainsi le texte régissant l'Office communal de compensation a-t-il été supprimé, étant entendu que ce domaine est désormais régi par les lois cantonales et fédérales ad hoc.

Le Règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des installations intercommunales de tir de la Vignerole s'entend, a lui aussi été résilié ; dans la foulée le FS était évidemment dissous. Cette procédure fait suite au rachat, par notre commune, de la part dévolue auparavant à La Heutte.

Ledit financement spécial contenait encore 22 800 francs, qui ont été répartis à raison de 80 pour cent pour notre Municipalité et 20 pour cent pour celle de Péry-La Heutte.

Cette démarche doit encore être ratifiée par l'assemblée municipale de juin prochain.

Cinq jours de plus à l'EJC

Les autorités municipales ont décidé de modifier les journées d'ouverture de l'Ecole à journée continue. Le changement entre en vigueur immédiatement.

Désormais, l'EJC locale sera donc fonctionnelle le 1er mai, le lundi du Jeûne, durant la Journée des enseignants du Jura bernois (en 2020, le 12 mai), ainsi que durant les deux jours de fermeture de l'école, pendant la période précédant les vacances estivales.

Cette modification vise évidemment à satisfaire les besoins des parents qui travaillent à ces différentes occasions.

Commission scolaire : un siège vacant

Le Conseil municipal a pris acte lundi soir de la démission présentée par Madame Maryline Bertone, en tant que membre de la commission scolaire. Son renoncement, avec effet immédiat, est motivé par des impératifs professionnels.

Une élection complémentaire a donc été agendée immédiatement, qui sera organisée le dimanche 17 mai prochain. Les listes de candidats doivent être présentées à l'administration municipale, au plus tard le 3 avril 2020 à midi. Avis donc aux intéressés.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Hors cadre

Le Conseil municipal a fixé sa traditionnelle journée hors cadre au vendredi 27 mars prochain. On rappellera que cette rencontre particulière lui permet de traiter les gros dossiers dont il est impossible de faire le tour en séance ordinaire. Les comptes y seront notamment présentés en détails.

Réfections au Brahon

L'Exécutif local a attribué lundi à l'entreprise Huguelet Génie Civil SA, auteure d'une des trois offres présentées, les travaux de réfection de la place devant la déchetterie d'une part et de la place de lavage des véhicules communaux (dans l'enceinte de la déchetterie) d'autre part.

Les travaux seront prêts avant fin mai, qui ne coûteront pas tout à fait 21 000 francs.

Un passage sur les Malés

Le Conseil municipal a attribué à l'entreprise locale F. Hänzi SA, la création d'un passage à gué sur le ruisseau des Malés. Cette installation est destinée à l'agriculteur exploitant et a été officiellement autorisée par l'Office des Ponts et Chaussées.

Bonne surprise : alors qu'un crédit de 80 000 francs avait été prévu pour cet objet, l'offre atteint 40 000 francs.

Les travaux seront entrepris au printemps.

Un trottoir espéré...

L'Office régional des Ponts et Chaussées vient de répondre par écrit au courrier que lui avait adressé le Conseil municipal en date du 19 décembre dernier, concernant son souhait de voir un trottoir réalisé le long de la Route de Bienne, entre le carrefour de la Couronne et la patinoire, respectivement le local de pétanque. Ledit office précise qu'une analyse détaillée va être menée le long de ce tronçon, portant sur la charge de trafic motorisé et piétonnier, l'accidentologie, le respect de la vitesse, la mobilité douce, la sécurité et l'entretien.

L'OPC donnera sa réponse vers la fin du premier semestre 2020.